



# VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

*Municipalité*

## **Mérite de La Tour-de-Peilz** ***Règlement***

### **Préambule**

Soucieuse à la fois de soutenir l'engagement associatif et l'esprit bénévole parmi ses concitoyens et de récompenser les Boélands et les Boélandes qui se sont illustrés dans les domaines du sport, de la culture, du social, de la formation ou de l'économie, la commune de La Tour-de-Peilz, par l'intermédiaire de la Municipalité, attribue un prix au titre du ***Mérite de La Tour-de-Peilz***.

Ce prix est remis en principe et sauf circonstance spéciale tous les deux ans, ceci dès 2008.

L'octroi du ***Mérite de La Tour-de-Peilz*** est régi par le présent règlement.

### **Règlement**

1. Le Mérite de La Tour-de-Peilz comprend :
  - Un Mérite individuel féminin,
  - Un Mérite individuel masculin,
  - Un Mérite par équipe (ou groupe),
  - Un Mérite du dirigeant.
  
2. Peuvent être candidats au titre du ***Mérite de La Tour-de-Peilz*** :
  - Toute personne ayant obtenu des résultats ou une reconnaissance particulière dans son domaine d'activité ;
  - Toute personne ayant permis à d'autres d'obtenir ces résultats ou cette reconnaissance ;
  - Tout groupe ou association s'étant illustré de façon particulière.
  
3. Les candidats au ***Mérite de La Tour-de-Peilz*** doivent être domiciliés à La Tour-de-Peilz, ou être membres d'une association ayant son siège à La Tour-de-Peilz, ou encore être employés d'une entreprise ou d'un service public sis sur le territoire communal.

